

qu'avant la fin de l'après-midi, le ministre fera preuve, comme d'habitude, d'un véritable sens des valeurs et annoncera qu'il revient sur sa décision au sujet du délai de la période d'amnistie. Cela gâcherait un programme qui ne fait que commencer.

Je suppose qu'il nous faut tous recourir à des exemples personnels. Dans le cas de la personne à laquelle je songe, il lui a fallu quelques années avant de se sentir de taille à affronter l'interrogatoire du ministre. Ces gens ont été malheureux et nous n'avons pas lieu d'être fiers de la situation. Ils ont vécu dans une certaine isolation, mais ils sortent maintenant de leur coquille, pour ainsi dire, et consentent à faire des déclarations. J'espère qu'on leur donnera toutes les chances voulues. Il semble que tout le reste soit remis à 1967 au Canada, et peut-être le ministre jugera-t-il opportun de renvoyer cette date à l'année du centenaire.

Il y a deux questions que je veux poser. Un ou deux députés ont parlé des fiancés et ils semblaient croire que cela se limitait à Hong-kong. Je n'ai pas tiré cela de la déclaration du ministre, mais je constate qu'il fait signe de la tête. Je suis sûr qu'il faut prendre la chose au sens le plus étendu du mot. C'est quelque part dans la déclaration du ministre, mais je ne trouve pas le passage en ce moment. J'espère pouvoir être rassuré à cet égard et j'ai confiance que les personnes des pays derrière le rideau de fer seront incluses.

J'ai à l'esprit un exemple en particulier. Dans bien des cas, les autorités britanniques ont des bureaux dans ces pays, et si le Canada n'est pas encore disposé à y ouvrir des bureaux d'immigration et à y poster des agents consulaires, nous pourrions sûrement tirer profit des services de nos amis britanniques, car il y a beaucoup de Canadiens qui ont été coupés de leurs sources familiales depuis la fin des années 1940.

J'ai été déçu que le ministre ne fasse pas de déclaration sur une question qui me tient tant au cœur, en ma qualité de président du comité de l'immigration de l'Église anglicane. Durant 14 mois, j'ai fait de l'antichambre à plusieurs reprises à la porte du ministre et à celle d'autres fonctionnaires, au sujet d'un programme qui me semblait recueillir l'adhésion générale du ministère. Je veux parler du programme en vertu duquel les organisations religieuses se porteraient garantes de 50 garçons de Hong-kong qui viendraient s'initier dans notre pays et y chercher une place comme citoyens.

J'ai patienté au sujet de cette affaire pendant 14 mois. Très souvent, au cours de la période des questions, et en d'autres circonstances, lorsque j'ai insisté à ce sujet, auprès

du ministre, il m'a assuré qu'il ferait un exposé sur cet aspect-là de l'immigration. A mon avis, le projet a un caractère assez humanitaire, bien que le nombre d'intéressés ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan. Cependant, le ministre m'a dit que si j'attendais jusqu'à la présentation de ses prévisions budgétaires, j'obtiendrais une réponse. Aujourd'hui, j'ai écouté attentivement ses remarques sur Hong-kong, et j'aimerais avoir l'assurance que le ministère acceptera la proposition de l'Église anglicane du Canada et permettra à ces jeunes gens qui ont des répondants, de venir au Canada, pour fréquenter les écoles techniques et autres dans le pays. Le ministre m'ayant renvoyé à plus tard, si je puis dire, pendant 14 mois, je serais profondément désappointé si, après que d'autres s'intéressant à ce projet et moi-même ayons attendu si patiemment, on nous disait que le programme, accepté, je le répète, par un grand nombre de ces fonctionnaires du ministère avec lesquels j'ai parlé—ne s'intégrait pas au programme d'ensemble. J'espère que dans un délai de quelques minutes, le ministre me fournira une réponse favorable à cet égard.

Je voulais dire combien j'ai apprécié les remarques de l'honorable député de Saint-Paul et de l'honorable député de Greenwood. A mon avis, l'immigration n'est pas une question de parti, en ce sens que les problèmes relatifs à l'immigration et les dispositions de la loi sur l'immigration font l'objet d'exposés venant de députés de tous les partis. Mais je fais mienne la remarque de l'honorable député de Greenwood ayant trait à l'exposé vraiment magnifique sur la modification de la loi. Si j'ai jamais entendu dans la bouche d'un ministre un exposé qui avait été écrit dans un bureau, c'est bien cette déclaration-là. Je veux le répéter, car je suppose que chacun des autres ministres a dit la même chose lorsqu'il ne voulait pas bouger, et je dois admettre que les gens ont tenté parfois de me faire dire des choses semblables. Voici ses paroles:

Il y a de nombreuses corrélations entre les divers articles de la loi et que des modifications isolées, bien qu'appropriées à l'égard de l'un ou de plusieurs problèmes particuliers, pourraient avoir des effets malheureux à d'autres égards.

Ces paroles ont été répétées mille fois en cette enceinte, mais elles sont falacieuses. Pour rien au monde, je ne saurais comprendre ce culte rendu au caractère sacré d'une loi. Si nous accomplissions convenablement notre travail en cet endroit, nous apporterions à la loi deux ou trois amendements par année, à condition que ces amendements soient logiques et emportent l'approbation de la majo-